

Emis par : Alain BERGERON
 N° Document : PV CSE05042023
 Sainte Marie-Sur-Ouche, le 05 avril 2023.

Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 05 avril 2023

Présents : Serge EXARE, Alain BERGERON, , Jérôme ROUX.

Ordre du jour :

1. Bilan économique 2022
2. Budget CSE
3. Covid : situation au 1er mars 2023
4. Renouvellement mandat CSE
5. Chèques vacances
6. DUE Axa Santé et prévoyance
7. Questions salariés

1) Bilan économique 2022

Serge EXARE : Le bilan n'est pas tout à fait clos, il le sera d'ici 15 jours, mais Serge EXARE annonce que l'année 2022 a un très bon bilan. **Les résultats de l'entreprise sont supérieurs à ceux de 2021**, ce qui laisse envisager une **augmentation de l'intéressement et de la participation**.

2) Budget CSE

Alain BERGERON : L'entreprise a versé le 15 mars dernier, les fonds au Comité Social et Economique :

	Solde au 05/04/23	Versement entreprise	Total en compte
Solde de Fonctionnement	3 806 €	3 979 €	7 785 €
Solde des œuvres sociales	3 830 €	10 853 €	14 683 €
Total	7 636 €	14 832 €	22 468 €

Les membres ont voté la **part CSE pour chaque salarié pour 2023 à 225 €**, ce qui représente une **augmentation de 7%** par rapport à 2022 (210 €).

Ce montant apparaitra sur le compte internet de chaque salarié. Les salariés embauchés après le 1^{er} janvier auront un prorata de cette somme.

3) Covid : situation au 1er mars 2023

Depuis le 1er mars 2023, l'Assurance maladie prend en charge une partie des frais liés aux tests de dépistage (antigénique et RT-PCR) du Covid-19 de tous ses assurés sans prescription.

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
 158 Grande rue
 21410 Sainte Marie Sur Ouche
 Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr



Comme pour toute autre prestation prise en charge par l'Assurance maladie, ce remboursement partiel s'effectue par le biais d'un ticket modérateur, dont le montant à charge de l'assuré dépend du professionnel de santé réalisant le test.

Plusieurs changements ont aussi pris effet en février 2023 :

- Fin des arrêts de travail dérogatoires, sans jour de carence pour les personnes testées positives au Covid-19.
- Fin de l'isolement systématique des cas positifs et la réalisation d'un test au bout de deux jours pour leurs contacts.
- Fin du suivi des cas contacts via le service contact Covid, géré par l'Assurance maladie.

4) Renouvellement mandat CSE

Le mandat des élus actuels du Comité Social et Economique prend fin en septembre 2023.

Une nouvelle élection sera mise en place.

Le Comité Social et Economique (CSE) est une instance représentative du personnel, les membres du CSE ont pour mission de défendre les intérêts des salariés et de contribuer à l'amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise.

Pensez-y !

5) Chèques Vacances

1 seul chéquier par salarié	Salariés « non cadre »		Salariés « cadre »	
	Pris en charge par le salarié 50%	Pris sur la part CSE 50%	Pris en charge par le salarié 60%	Pris sur la part CSE 40%
1 chéquier de 200 € 20 x 10 €	100 €	100 €	120 €	80 €
1 chéquier de 300 € 30 x 20 €	150 €	150 €	180 €	120 €

Règlement par chèque ou virement bancaire.

- Les chèques-vacances ont une durée de validité de 2 ans, en plus de leur année d'émission. Exemple : Un chèque-vacances émis en 2023 est valable jusqu'au 31 décembre 2025.
- Échanger ses Chèques-Vacances périmés : Rendez-vous sur l'espace échange du site leguide.ancv.com.
- Utiliser vos chèques-vacances (Outil de recherche) : <https://leguide.ancv.com>

6) Lecture des DU Assurances AXA

Les membres du Comité Sociale et Economique ont pris connaissances des DUE (Décision unilatérale de l'Employeur) Axa Santé et prévoyance, cadre et non cadre, applicable au 1^{er} janvier 2023.

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr

7) Questions diverses

- *L'étude du Compte Epargne Temps (CET) a-t-elle été étudiée ?*

Serge EXARE : L'entreprise dépend de la branche métallurgie, et une mise à jour de la convention va être effectuée en janvier 2024. Au vu du texte publié, la Direction, qui n'est pas opposée à ce projet, étudiera et évaluera les conditions du Compte Epargne Temps (CET).

La prochaine réunion CSE CHSCT se tiendra le 25 mai 2023.

Alain BERGERON
Secrétaire du Comité Social et Economique



Serge EXARE
Président du Comité Social et Economique

